

Théâtre et spectacles

CHIFFRES CLÉS 2011

STATISTIQUES DE LA CULTURE



Ministère de la Culture et de la Communication

Secrétariat général



Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation

Département des études, de la prospective et des statistiques

© La documentation Française

THÉÂTRES NATIONAUX

ACTIVITÉ

	2008/2009				2009/2010				Unités
	Représentations	Entrées			Représentations	Entrées			
		Totales	Payantes	Gratuites		Totales	Payantes	Gratuites	
Total	1 533	742 806	659 700	83 106	1 404	716 385	716 385	86 923	
Comédie-Française*	380	265 395	243 628	21 767	377	268 781	245 957	22 824	
Théâtre national de Chaillot	366	175 151	148 666	26 485	265	127 682	108 772	18 910	
Théâtre national de la Colline	278	94 643	82 989	11 654	283	109 683	89 943	19 740	
Théâtre national de l'Odéon	327	142 574	128 562	14 012	293	153 162	133 673	19 489	
Théâtre national de Strasbourg	182	65 043	55 855	9 188	186	57 077	51 117	5 960	

* Salle Richelieu uniquement, non compris l'activité du Studio-théâtre : 159 représentations et 19 115 spectateurs en 2008/2009 et l'activité du Théâtre du Vieux-Colombier : 185 représentations et 46 055 spectateurs en 2008/2009.

Source : MCC/DGCA/DEPS

Non compris les tournées.

Tous spectacles.

SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

PERSONNEL PERMANENT

2009	Unités
Total	849
Comédie-Française	390
Théâtre nat. de Chaillot	141
Théâtre nat. de la Colline	96
Théâtre nat. de l'Odéon	130
Théâtre nat. de Strasbourg	92

Source : MBCFPRE/DEPS

Équivalents temps plein, emplois rémunérés directement par les théâtres.

	Millions d'euros												
	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	50,9	52,1	54,4	57,4	57,9	60,1	61,4	62,6	64,2	67,4	67,8	71,1	71,7
Comédie-Française	19,6	20,0	20,8	21,3	21,7	22,5	22,9	23,4	23,4	24,7	24,8	25,9	26,0
Théâtre nat. de Chaillot	9,3	9,6	10,1	11,3	11,6	11,9	12,0	12,2	12,1	12,8	12,9	13,9	14,0
Théâtre nat. de la Colline	6,1	6,4	6,9	7,3	7,4	7,8	8,0	8,2	8,6	8,9	8,9	9,4	9,7
Théâtre nat. de l'Odéon	8,3	8,3	8,7	9,2	8,9	9,3	9,7	9,9	11,0	11,7	11,8	12,2	12,3
Théâtre nat. de Strasbourg	7,7	7,7	7,9	8,2	8,3	8,6	8,8	8,9	9,1	9,3	9,4	9,7	9,7

Subventions pour charges de service public.

Pour la Comédie-Française, hors caisse de retraite.

Pour le Théâtre national de Strasbourg, y compris la subvention de fonctionnement de l'école.

Source : MBCFPRE/DEPS

CENTRES DRAMATIQUES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

ACTIVITÉ

	2006/2007				2007/2008				2008/2009			
	Total	Au siège	En tournées	Inter CDN	Total	Au siège	En tournées	Inter CDN	Total	Au siège	En tournées	Inter CDN
Représentations tous spectacles (<i>unités</i>)	8 163	5 416	3 263	516	...	5 262	2 963	...	8 184	5 442	3 117	375
Entrées payantes tous spectacles (<i>milliers</i>)	1 499	1 004	627	132	...	1 017	1 489	1 026	570	107
Établissements concernés (<i>unités</i>)	39	38	38	///	39	38	36	...	39	38	37	///

Inter CDN : présence d'un centre dramatique dans un autre centre dramatique (doublons).

Source : MCC/DGCA/DEPS

RÉPARTITION DES REPRÉSENTATIONS ET DES SPECTATEURS* AU SIÈGE PAR DISCIPLINE

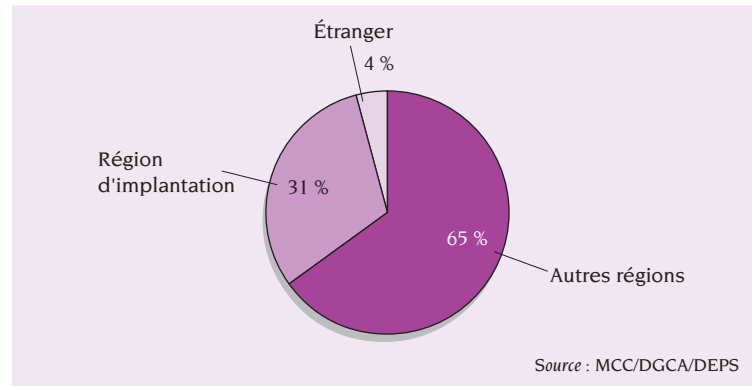
2008/2009	Unités	
	Représentations	Spectateurs*
Total	5 442	1 208 068
Théâtre	4 763	1 020 168
Musique	169	59 365
Danse	270	78 013
Pluridisciplinaire	240	50 522

* Entrées payantes et gratuites.

Source : MCC/DGCA/DEPS

Les centres dramatiques nationaux sont des établissements de création et de diffusion théâtrale mis en place à l'initiative de l'État. Un contrat de décentralisation de trois ans lie son directeur, le plus souvent un metteur en scène, avec l'État.

RÉPARTITION DES 3 117 REPRÉSENTATIONS DES TOURNÉES DES CDN PAR LIEU EN 2008/2009

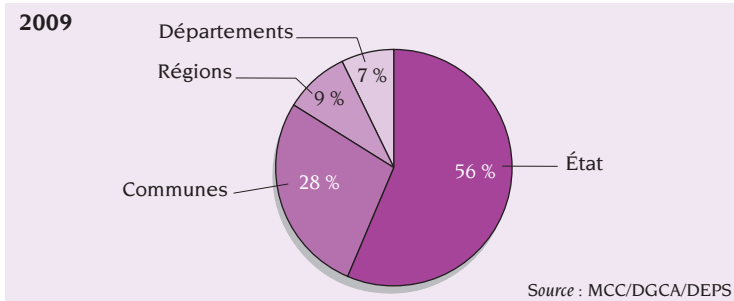


CENTRES DRAMATIQUES NATIONAUX ET RÉGIONAUX

SUBVENTIONS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

	Millions d'euros						
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Total	55,4	56,2	55,4	57,0	57,6	59,2	59,9
Subventions de fonctionnement TTC.							

Source : MCC/DGCA/DEPS

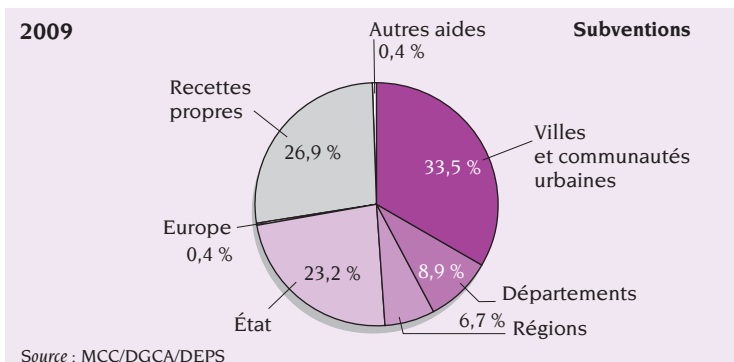
RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
106,5 MILLIONS D'EUROS (TTC)

SCÈNES NATIONALES

ACTIVITÉ

	Unités		
	2006/07	2007/08	2008/09
Entrées payantes	1 963 052	1 901 109	1 951 968
dont entrées en sorties scolaires	402 553	399 883	458 571
Établissements concernés	69	69	69
Non compris les séances de cinéma.			

Source : MCC/DGCA/DEPS

RÉPARTITION DES RECETTES DU BUDGET
DES 69 SCÈNES NATIONALES : 233,8 MILLIONS D'EUROS

AIDES AUX COMPAGNIES DRAMATIQUES INDÉPENDANTES

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Compagnies aidées (unités)	599	643	592	632	643	633	625	627	589	610
Aides à la production	321	369	327	350	344	333	316	288	296	309
Aides annuelles	28	9	1	-	-	-	-	-	-	-
Compagnies conventionnées	250	265	264	282	299	300	309	339	293	301
Montant (millions d'euros)	21,0	21,2	22,4	24,1	26,9	28,1	28,9	29,0	26,4	26,8

Aides attribuées aux compagnies dramatiques pour leurs activités de création et de production par les directions régionales des affaires culturelles du ministère de la Culture et de la Communication après avis de commissions régionales d'experts.

Source : MCC/DGCA/DEPS

COMPAGNIES AIDÉES PAR RÉGION

2009	Unités	Milliers d'euros	2009	Unités	Milliers d'euros
	Nombre	Montant des aides		Nombre	Montant des aides
Total	610	26 847	Lorraine	19	609
Alsace	29	659	Midi-Pyrénées	23	882
Aquitaine	21	620	Nord – Pas-de-Calais	17	1 043
Auvergne	17	471	Basse-Normandie	21	558
Bourgogne	21	822	Haute-Normandie	19	443
Bretagne	24	869	Pays de la Loire	27	1 390
Centre	16	480	Picardie	22	794
Champagne-Ardenne	9	278	Poitou-Charentes	15	598
Franche-Comté	15	654	Provence-Alpes-Côte d'Azur	40	2 029
Île-de-France	147	8 673	Rhône-Alpes	45	3 221
Languedoc-Roussillon	25	843	Départements d'outre-mer	24	446
Limousin	14	465			

Source : MCC/DGCA/DEPS

THÉÂTRES PRIVÉS

ACTIVITÉ DES THÉÂTRES PRIVÉS DE PARIS

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	r2008	2009
Représentations (unités)	11 033	10 745	11 323	11 332	11 629	12 113	14 445	15 169	15 598	17 286	16 897	18 177	19 240
Entrées payantes (milliers d'unités)	2 222	2 385	2 394	2 770	2 914	3 130	3 020	2 845	2 935	3 229	3 222	3 585	3 203
Recettes (millions d'euros)	59,6	64,9	65,0	75,1	81,4	92,1	85,4	80,5	85,3	96,9	103,6	122,7	101,9

Concerne uniquement les spectacles du répertoire protégé de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) programmés par les théâtres privés parisiens soumis à la taxe fiscale au taux de 3,5 % au profit de l'Association pour le soutien au théâtre privé (ASTP).

Source : ASTP/SACD/DEPS

En 2009, ces théâtres représentent 40 % des représentations et rassemblent 56 % des spectateurs payants de l'activité de spectacle à Paris donnant lieu à paiement de droits d'auteur à la SACD.

À partir de 2002, les recettes sont celles des représentations données dans l'année (auparavant les recettes correspondaient aux encaissements réalisés dans l'année).

BUDGET DE L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN DU THÉÂTRE PRIVÉ

	Milliers d'euros	
	2008	2009
Total	17 401	16 756
Subventions publiques*	8 091	7 381
Taxe fiscale	6 001	6 430
Fonds dédiés	2 497	2 507
Autres recettes	812	438

* État et Ville de Paris.

Source : ASTP/DEPS

FACTURATIONS DE LA TAXE FISCALE SUR LES SPECTACLES

	Milliers d'euros		
	2007	2008	2009
Total	5 451	6 001	6 430
Taxe sur les spectacles en lieux fixes	3 596	3 982	3 991
Taxe sur les spectacles en tournées	1 855	2 019	2 439

Source : ASTP/DEPS

La perception de la taxe concerne l'ensemble des spectacles issus du secteur théâtral privé y compris lorsqu'ils sont diffusés par un établissement de statut public ou subventionné.

Taxe sur les spectacles perçue au profit de l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP), afin de soutenir « la création théâtrale, la production de spectacles d'art dramatique, lyrique et chorégraphique, la promotion et la diffusion des œuvres dramatiques lyriques et chorégraphiques en direction du public le plus large possible ».

AIDES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION À LA CRÉATION DRAMATIQUE

COMMANDES THÉÂTRALES

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	r2007	2008	2009
Nombre	21	22	15	-	25	10	13	11	8	8
Montants (<i>milliers d'euros</i>)	128	134	92	-	157	63	88	67	116	120

À partir de 2008, les projets d'adaptation sont exclus.

Source : MCC/DGCA/DEPS

AIDES À LA CRÉATION DE TEXTES DRAMATIQUES

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dossiers présentés	431	500	592	553	535	526	507	692	528	490	567
Aides attribuées	65	76	88	89	79	89	109	82	68	45	56
Montants (<i>milliers d'euros</i>)	906	918	902	778	711	699	751	...	733

Non compris les aides forfaitaires aux auteurs et aux traducteurs.

À partir de 2007, ces aides sont gérées par le Centre national du théâtre.

Source : CNT/MCC/DGCA/DEPS

FRÉQUENTATION DES SPECTACLES VIVANTS

2008

Sur 100 personnes de 15 ans et plus de chaque groupe sont allées :

	au moins une fois au cours de leur vie				au cours des douze derniers mois			
	Pièce de théâtre jouée par des professionnels	Cirque	Spectacle de rue	Spectacle d'amateurs	Pièce de théâtre jouée par des professionnels	Cirque	Spectacle de rue	Spectacle d'amateurs
Total	58	78	62	46	19	14	34	21
Hommes	57	79	65	50	18	13	36	23
Femmes	58	77	59	43	19	14	31	20
15 à 19 ans	61	71	50	33	32	12	35	20
20 à 24 ans	62	75	69	46	23	14	44	27
25 à 34 ans	64	77	66	48	18	21	39	24
35 à 44 ans	62	80	82	50	16	22	42	24
45 à 54 ans	62	77	67	52	19	12	35	25
55 à 64 ans	59	79	66	51	20	10	35	23
65 ans et plus	67	80	44	38	14	5	16	11
Aucun diplôme, CEP	47	74	49	34	9	8	21	11
CAP, BEP	47	77	66	48	12	15	36	22
BEPC	61	81	69	55	17	15	38	26
Bac	68	82	68	53	20	20	39	23
Bac + 2 ou + 3	79	86	78	65	29	20	48	32
Bac + 4 et plus	81	87	83	72	47	23	53	41
Élève, étudiant	68	73	58	42	37	12	42	26
Communes rurales	53	78	60	50	14	12	31	23
Moins de 20 000 hab.	51	77	60	43	12	12	31	19
20 000 à 100 000 hab.	51	74	61	44	18	10	32	20
Plus de 100 000 hab.	62	79	65	46	19	14	39	21
Paris <i>intra-muros</i>	78	75	69	59	56	22	42	36
Reste de l'agglomération parisienne	66	82	60	45	28	20	32	20

Source : MCC/DEPS

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les données sur les **fréquentations des centres dramatiques nationaux et des scènes nationales** sont les résultats d'enquêtes annuelles menées par la Direction générale de la création artistique du ministère de la Culture et de la Communication. Les autres données relatives à ces établissements sont des données administratives.

Les aides **aux compagnies dramatiques** sont attribuées par les directions régionales des affaires culturelles (Drac), après avis de commissions régionales d'experts. Elles comprennent :

- l'aide aux compagnies conventionnées : attribuée aux compagnies les plus expérimentées, reconnues comme des équipes de référence nationale et internationale par une démarche artistique de grande qualité. Ces compagnies sont liées à l'État par une convention d'objectifs de 3 ans ;

- l'aide à la production : attribuée pour permettre la concrétisation d'un projet de création ;
- l'aide annuelle : cette aide existait jusqu'en 1999, elle a été remplacée progressivement par les deux autres aides.

Les résultats de l'activité des **théâtres privés de Paris** sont établis par la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) à partir des perceptions des droits d'auteur dus par ces théâtres. La fréquentation concerne donc les seuls spectacles du répertoire protégé par la SACD.

La taxe sur les spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique est l'instrument principal du système de solidarité organisé par l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) pour soutenir la création, la production et la diffusion théâtrale dans le secteur privé. Instaurée au 1^{er} janvier 2004 par le Parlement (loi de finances rectificative du 31 décembre 2003), cette taxe de nature fiscale est un impôt affecté, elle vise l'ensemble des spectacles issus du secteur théâtral privé y compris lorsqu'ils sont diffusés par un établissement de statut public ou subventionné. La taxe est perçue au taux de 3,5 % sur

la billetterie hors taxes des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique organisés sur le territoire français, départements d'outre-mer compris. Perçue au profit de l'ASTP, qui en est à la fois l'organisme collecteur et son bénéficiaire, elle alimente divers dispositifs de soutien dont certains sont réservés aux adhérents de l'association et d'autres ouverts à tous les redevables de la taxe.

Le ministère de la Culture et de la Communication (DGCA) peut attribuer des aides destinées à encourager l'écriture théâtrale sous forme de **commandes aux auteurs** ; la proposition de commande doit émaner d'une structure subventionnée par le ministère. D'autres **aides à la création d'œuvres dramatiques** peuvent être accordées par le ministère après avis de la Commission nationale consultative d'aide à la création d'œuvres dramatiques. Depuis janvier 2007, ces aides sont gérées par le Centre national du théâtre.

Les données sociodémographiques relatives à la **fréquentation des spectacles vivants** proviennent de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français réalisée par le Département des études, de la

prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la Communication. Menée auprès de 5 004 individus et représentative des personnes âgées de 15 ans et plus résidant en France, elle s'est déroulée du 29 novembre 2007 au 10 février 2008.

Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) – www.astp.asso.fr

Centre national du théâtre – www.cnt.asso.fr

Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État (MBCFPRE) – www.budget.gouv.fr

Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale de la création artistique (MCC/DGCA) – www.culture.gouv.fr

Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) – www.sacd.fr

RÉFÉRENCES

- Olivier DONNAT, *Les Pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique, enquête 2008*, Paris, La Découverte/ministère de la Culture et de la Communication, 2009 et www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr
- *Rapport d'activité 2009*, Association pour le soutien du théâtre privé, 2010.